

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 18 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, à la salle de la grange du Vigean.

Etaient présents :

Communauté de communes du Pays Gentiane : Valérie CABECAS, François BOISSET, Charles RODDE, Louis TOTY

Communauté de communes du Pays de Mauriac : Marie-Hélène CHASTRE, Olivier ROCHE, Jean-Pierre SOULIER, Roger RIBAUD

Communauté de communes du Pays de Salers : Jean-Marie FABRE, Marc SEPCHAT, François DESCOEUR, Jean-Pierre CINQUALBRES

Communauté de communes Sumène Artense : Alain DELAGE, Jean-Pierre GALEYRAND, Marc MAISONNEUVE, Christophe MORANGE, Éric MOULIER, Philippe VIALLEIX.

Ont donnés pouvoirs :

Serge LEYMONIE a donné pouvoir à Jean-Pierre SOULIER

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Pierre SOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil syndical : 28 / Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 15 mars 2021

M. le Président ouvre la séance

M. Jean-Pierre SOULIER est élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il s'agit pour le Comité syndical de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. Marc MAISONNEUVE quitte la séance, le nombre de membres présents est de 17 et le nombre de votants est de 18

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de CABECAS Valérie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Marc MAISONNEUVE après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	48 405.07			10 861.65	48 405.07	10 861.65
Opérations exercice	29 745.00	78 932.40	23 012.83	50 000.00	52 757.83	128 932.40
Total	78 150.07	78 932.40	23 012.83	60 861.65	101 162.90	139 794.05
Résultat de clôture		782.33		37 848.82		38 631.15
Restes à réaliser	29 991.00	3 791.00			29 991.00	3 791.00
Total cumulé	29 991.00	4 573.33		37 848.82	29 991.00	42 422.15
Résultat définitif	25 417.67			37 848.82		12 431.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 37 848.82 € décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	10 861.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 417.67
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	26 987.17
Résultat cumulé au 31/12/2020	37 848.82
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	37 848.82
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	25 417.67
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 431.15
B.DEFICIT AU 31/12/2020	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président rappellera que l'élaboration du budget primitif des collectivités territoriales, qui comptent parmi leurs communes adhérentes, une ou plusieurs communes de 3500 habitants et plus, est précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).

Ce débat, qui a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif, permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les orientations budgétaires du budget primitif pour 2021 et les résultats de l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président fait le point sur l'enquête publique, informe le Comité syndical de la prolongation de l'enquête publique suite à des problématiques de transmission de dossiers via la poste.

M. Jean-Pierre GALEYRAND demande les incidences de l'adoption future du SCoT sur le PLUi. Les documents d'urbanisme ont trois années (PLUi ou PLU) pour se mettre en cohérence avec le SCoT.

Un point est fait sur les offres quant aux énergies renouvelables. M. Jean-Marie FABRE fait état d'offres alléchantes quant au photovoltaïque au sol. Les élus sont plutôt favorables pour le retour financier mais attention à long terme aux incidences.

M. Louis TOTY exprime la difficulté de revenir en arrière une fois qu'un accord avait été donné.